

# AMENAGEMENT SENTIER D'INTERPRÉTATION ET SITE DE PÊCHE / SABLIERE DU PAS SIMONET

## Travaux connexes Aménagements et équipements

### Compte-rendu Réunion COMITE DE PILOTAGE N°2 28 janvier 2021

**Etablissement**  
AMO

**Ordre du Jour**  
Lancement du projet – Ponton et site de pêche

#### Participants

##### Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO)

NOM	CABINET	TITRE	Téléphone	Mail	Pres	Diff
Romuald Rousset	TIKOPIA	Scénographe AMO	06 50 19 74 72	romuald.rousset@tikopia.net		X

##### Maîtrise d'ouvrage et partenaires

NOM	TITRE	Mail / Tél.	Pres	Diff
Jean-Paul LALANNE	AAPPMA Brochet Boïen	<a href="mailto:lebrochetboien@free.fr">lebrochetboien@free.fr</a> 06 61 74 57 21	X	X
Janine MÜNCH	Comité de Village - Lanton	<a href="mailto:jmunch05@orange.fr">jmunch05@orange.fr</a> 06 43 01 08 37	X	X
Eric BOUCHEIX	Chargé de Mission Environnement et Développement local – Lanton	<a href="mailto:e.boucheix@ville-lanton.fr">e.boucheix@ville-lanton.fr</a> 05 56 03 86 24 06 30 55 35 02	X	X
Gérard GLAENTZLIN	Adjoint au Maire – Lanton	<a href="mailto:g.glaentzlin@ville-lanton.fr">g.glaentzlin@ville-lanton.fr</a> 06 85 36 25 92	X	X
Stephen JACQUES	Responsable Forêts	<a href="mailto:s.jacques@ville-lanton.fr">s.jacques@ville-lanton.fr</a> 06 85 55 88 05	X	X
Nicolas LARREBOURRE	Fédération de la Pêche 33	<a href="mailto:nicolas.larreboure@peche33.com">nicolas.larreboure@peche33.com</a> 06 13 49 33 32	X	X
Christophe AUBOIN	Responsable PDSSEI – CD33	<a href="mailto:c.auboin@gironde.fr">c.auboin@gironde.fr</a> 06 09 01 01 61	X	X
Richard MORER	CD33	<a href="mailto:r.morer@gironde.fr">r.morer@gironde.fr</a> 06 03 61 76 14	X	X
Benoît RAMBEAU	Association Surf Insertion	<a href="mailto:benbeachaquitaine@gmail.com">benbeachaquitaine@gmail.com</a> 06 81 60 27 79	X	X
Didier DAURIAC	ONF	<a href="mailto:didier.dauriac@onf.fr">didier.dauriac@onf.fr</a> 06 27 32 17 47	X	X
Nicolas DUCHEMIN	DST	<a href="mailto:n.duchemin@ville-lanton.fr">n.duchemin@ville-lanton.fr</a> 06 07 83 00 84	X	X
Charleine BENABEN	Référente itinérance OT Cœur de Bassin	<a href="mailto:itinerance@tourisme-coeurdubassin.com">itinerance@tourisme-coeurdubassin.com</a> 05 57 70 67 56	Exc	X

<b>Antoine Le NY</b>	DGA	a.leny@ville-lanton.fr 05 56 03 86 26	Exc	x
<b>Valentin BONFILS</b>	Association Nature Gasconne	<a href="mailto:assonaturegasconne@gmail.com">assonaturegasconne@gmail.com</a> 06 82 98 88 17	Exc	x

**- Echanges en mairie de Lanton**

## 1 / Objet de la réunion

- Présentation synthétique du contexte par l'agence Tikopia (Romuald Rousset), AMO et bureau d'études étant intervenu dans l'étude de faisabilité lancée par l'OT Cœur de Bassin en 2019.

- Présentation du projet d'installation d'un ponton Handi-pêche sur le premier plan d'eau de la Sablière par Eric Boucheix

## 2 / Echanges en mairie

### RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

- Parallèlement au projet de valorisation, le parking de la Sablière fait l'objet d'une réflexion en vue de son réaménagement. La plateforme technique actuelle, à côté de la station de pompage, devra être mieux structurée.
- Les travaux en cours sur le réseau d'adduction d'eau de la ville ont nécessité l'utilisation d'une partie du parking.
- Le parking est également utilisé pour la manœuvre des grumiers lors des coupes qui ont lieu régulièrement, selon le plan d'aménagement.

**>> Cette aire de stationnement a donc plusieurs vocations qu'il convient de bien prendre en compte dans le projet d'aménagement :** nécessité d'isoler la place de dépôt du reste du parking pour éviter les risques liés à l'escalade des grumes (enfants notamment)

### RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

La discussion se concentre sur la problématique pêche et les critères techniques à respecter dans la fabrication et la mise en place du futur ponton.

Le niveau d'eau de référence est davantage la période d'étiage de manière à ce que l'implantation du ponton permette un accès à l'eau en toute saison. Point de repère : 1 m d'eau à 2 m maximum du bord du ponton.

Le ponton doit être fixe plutôt que flottant, notamment pour le respect d'une pente maximum de 5% (norme handicap) pour l'accès au ponton, ce qui risque de ne pas être possible avec un ponton flottant compte tenu du fort marnage du plan d'eau.

Origine et qualité des bois : Nicolas Larrebourre (fédé pêche 33) fait part de son expérience en la matière. Un bois traité est nécessaire pour s'assurer d'une bonne longévité (+10 ans). La structure porteuse peut néanmoins être en Robinier (seul bois Classe IV sans traitement), réputé imputrescible et résistant bien à l'immersion.

Les planchers du ponton et du caillebotis d'accès peuvent être en Mélèze ou en Châtaignier non traités (Classe III), mais la tenue dans le temps sera moindre qu'un Pin traité. Le Pin a en outre le mérite d'être local, contrairement au Robinier (pays de l'est) ou au Mélèze (Alpes)...

La Fédération de Pêche travaille avec l'atelier bois de l'ONF (Bombannes – Carcan) qui possède une solide expérience dans la conception et la fabrication de pontons handi-pêche. Aujourd'hui, on fabrique des pontons pouvant recevoir au moins deux personnes en fauteuil. Le budget estimatif avoisine les 7.000,00 €, hors aménagements et équipements connexes.

L'implantation sur le site implique qu'on anticipe un certain nombre de risques : un diagnostic de l'état sanitaire des arbres doit être réalisé, et des travaux d'abattage à prévoir si nécessaire, avant la mise en place (accès engins, débardage, etc.).

Eric Boucheix précise pour sa part qu'une intervention de nettoyage du site est également prévue. Cette intervention sera confiée à l'association Surf Insertion qui possède une très bonne expérience dans l'encadrement de groupes de

jeunes pour l'exécution de ce type d'action (enlèvement des déchets, débroussaillage et autres travaux légers ne nécessitant pas d'outils mécanisés).

L'accès au site de pêche doit être facilité pour les personnes en situation de handicap. Des places de stationnement à proximité du ponton sont à prévoir. Un chemin de liaison stabilisé obligatoire entre le stationnement et le ponton. Cette exigence implique que la barrière initialement prévue à l'entrée du chemin (proche parking principal) soit déplacée vers le nord, à moins de 100 m du site de pêche.

Afin de prévenir tout abus de stationnement le long du chemin, entre le parking principal et la barrière, il conviendra de reprendre la largeur du chemin et mettre en place un dispositif dissuasif sur les bas-côtés (potelets bois, enrochements, ou autre, à réfléchir). Cet aménagement doit se faire en concertation avec les services chargés de l'entretien (épareuse).

## ACTIONS À PRÉVOIR RAPIDEMENT

La commune va passer commande du ponton (nécessité d'avoir plusieurs devis). Une convention est à prévoir avec l'association Surf Insertion.

Il faut aussi rapidement faire un point avec l'ensemble des financeurs et relancer les dossiers pour l'obtention des aides possibles. Le dossier doit comprendre un argumentaire démontrant la conformité de la démarche : insertion du projet dans le réseau local de promenade et de randonnée, activité pêche, autres pratiques sportives (critères PDESI).

En ce qui concerne l'activité pêche, il est nécessaire de signer un bail avec l'AAPPMA Brochet Boïen qui sera chargée de la gestion du site. Il convient, dans le même temps, de demander le rattachement des plans d'eau de la Sablière à la réglementation « eaux libres » pour imposer la détention d'une carte de pêche aux pratiquants.

## 2 / Visite du site

La visite du site s'effectue en présence de l'ONF, des associations Brochet Boïen et Surf Insertion et les services de la commune.

## PARKING

Les discussions confirment la nécessité de sectoriser l'espace et de prévoir une place suffisante pour une place de dépôt et une zone de manœuvre des grumiers. L'espace restant est largement suffisant pour le stationnement. Au nord du stationnement, à l'arrière du plateau technique, se trouve un espace enherbé qui pourrait être aménagé en aire de pique-nique. Vocation à envisager, réflexion à mener en concomitance avec le projet d'agrandissement du plateau technique...

## ZONE DE PÊCHE

La reconnaissance du site a permis d'envisager la disposition et la répartition des postes de pêche. Il est exclu d'implanter des postes sur l'étroite digue séparant les deux plans d'eau « pêchables » : elle est à la fois trop étroite et en partie submersible. En revanche, c'est un point de passage utile pour se rendre sur les rives opposées.

L'implantation du ponton handi-pêche est possible aux endroits pressentis. Cela nécessitera une reprise de l'assise du cheminement d'accès depuis les emplacements de stationnement, afin de respecter une pente maximum de 5%. Les opérations de nivellement (déblais-remblais), effectuées en régie par la commune, permettront de mobiliser des volumes de matériaux suffisants : pas d'apports exogènes.

## 3 / Prochains rdv

La commune contactera dans un premier temps :

- Le Département, pour faire un point sur le dossier de financements qui a été déposé dans le cadre du PDESI
- La Fédération Départementale de Pêche 33 pour un suivi de conception du ponton et devis attendants
- L'AAPPMA Brochet Boïen pour la convention de gestion (bail) et l'établissement du formulaire de rattachement « eaux libres »

## ANNEXES

- Plan de synthèse

